

Conformément aux articles 39, 100 et 211 de la Loi sur l'instruction publique,
la Commission scolaire du Lac-Abitibi accorde et délivre la publication
du présent document pour l'année scolaire **2019-2020**.

NOM DE L'ÉCOLE	LOCAUX OU IMMEUBLES MIS À LA DISPOSITION DE L'ÉCOLE	ORDRE D'ENSEIGNEMENT
ÉCOLE DU ROYAL-ROUSSILLON 65, 2 ^e Rue Ouest Macamic (Québec) J0Z 2S0 819 782-4651 Code MEES: 785 004	PAVILLON LE SÉJOUR ▶ 65, 2 ^e Rue Ouest Macamic (Québec) J0Z 2S0 Code MEES: 785 004	Secondaire (1 ^{er} cycle et 1 ^{re} année du 2 ^e cycle)
	Tous les locaux de cet immeuble sont mis à la disposition du Pavillon à l'exception des locaux utilisés par les centres suivants :	
	Centre de formation générale Le Retour Local : 216 ▶	Formation générale des adultes
	Centre de formation Harricana Local : 141 et 143 ▶	Centre de formation professionnelle
	PAVILLON TREMBLAY¹ ▶ 16, 8 ^e Avenue Ouest Macamic (Québec) J0Z 2S0 Code MEES: 785 009	Préscolaire (4 ans) Préscolaire (5 ans) Primaire (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycles) <input type="checkbox"/> Service de garde
	Tous les locaux de cet immeuble sont mis à la disposition du Pavillon à l'exception du local utilisé par le	
	Centre de formation générale Le Retour Local : 206 ▶	Formation générale des adultes

¹ Identification du pavillon du service de garde qui reçoit l'élève au service de garde.

Adopté par le conseil des commissaires le 23 avril 2019 : résolution C-19-037.
En foi de quoi nous avons signé ce 24^e jour du mois d'avril 2019.



Isabelle Godbout
Directrice générale



Gilbert Barrette
Président